

### République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

# DECISION N° DC.24.046 portant sur

L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré Lot 4 « éclairage »

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### DECIDE

Article 1er: Un marché est passé avec la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE – 14 rue de la fonderie, PA Les Montées, 45100 ORLEANS, concernant l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré pour le lot n°4 « éclairage » pour un montant estimé à 4 513,00 € HT soit 5 415,60 € TTC.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la réception complète des travaux.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 29 mai 2024

DIVE Maire

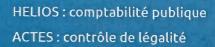
OIRE Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 29 mai 2024

Publié ou notifié-le : 29 mai 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: VILLE INGRE

**IUtilisateur: LE TUMELIN Sylvie** 

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DC\_24\_046

Objet : L'attribution d'un marché public de travaux

relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du groupe

scolaire du Moulin à Ingré - Lot 4 « éclairage »

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-05-29 00:00:00+02

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique: 045-214501694-20240529-DC\_24\_046-AR

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Company of the Company of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	993 o
Nom métier: 045-214501694-20240529-DC_24_046-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	127.2 Ko

Nom original: DC.24.046 - décision Cours Oasis Elémentaire Moulin

Lot 4.pdf Nom métier :

99\_AR-045-214501694-20240529-DC\_24\_046-AR-1-1\_1.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mai 2024 à 14h29min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mai 2024 à 14h29min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mai 2024 à 14h29min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mai 2024 à 14h29min23s	Reçu par le MI le 2024-05-29